

question nous mit dans un grand embarras, et nous ne nous sûmes d'abord que répondre. En effet, à part certains faits connus de tout le monde, qui peut dire sans crainte de se tromper, quelle tournure vont prendre les affaires ce qui va se passer d'ici à six mois. Nous connaissons bien, il est vrai, les intentions de nos législateurs, la décision de nos ministres sur les grandes questions qui nous intéressent; mais que d'obstacles peuvent surgir tout-à-coup, et contre lesquels se briseront peut-être le meilleur vouloir. Que de circonstances imprévues peuvent détruire les plus belles espérances, d'autant plus que la marche de nos affaires se trouve aujourd'hui en quelque sorte dépendante de la volonté de voisins prévenus contre nous. De nouvelles élections vont avoir lieu prochainement au Nouveau-Brunswick. Ces élections seront-elles favorables au grand projet de la Confédération des Provinces? ou seront-elles une protestation contre ce projet? Un prochain avenir le dira, mais en attendant ce résultat, nous serons toujours plongés dans la même incertitude.

Ainsi, quand on nous interroge sur les *affaires* du pays, nous ne pouvons répondre avec certitude que sur le passé.

Après une Session qui a duré un mois et quelques jours, nos Chambres viennent d'être fermées. Le 18 du moi dernier, vers trois heures de l'après-midi, le Gouverneur-Général s'est rendu à la salle des séances du Conseil Législatif, avec le cérémonial ordinaire, et a prorogé les Chambres par le discours suivant :

"Honorables Messieurs du Conseil Législatif :

"Messieurs de l'Assemblée Législative :

"Je suis heureux de pouvoir mettre fin à vos travaux parlementaires.

"L'acte que vous avez passé pour la codification et la refonte des lois civiles du Bas-Canada ne peut manquer d'avoir d'heureux résultats pour ceux qui sont destinés à vivre sous le régime de ces lois.

"Les actes que vous avez passés pour l'abolition de la peine de mort en certains cas, et pour l'amélioration du système d'enregistrement, et de la loi des écoles secondaires (*grammar school*) du Haut Canada, contribueront aussi, je n'en doute pas, au bon gouvernement et à la prospérité du peuple de cette province.

"Messieurs de l'Assemblée Législative :

"Je vous remercie des subsides que vous avez votés pour le service public, et je vous assure que je n'aurai rien de plus à cœur, ainsi que mes aviseurs, que de les administrer avec économie.

"Honorables Messieurs et Messieurs :

"Je vous félicite de l'abondante récolte dont il a plu à la divine Providence de favoriser notre pays, et je me flatte que, de retour dans vos foyers, vous userez de votre influence parmi le peuple que vous représentez, de manière à lui faire témoigner sa reconnaissance envers le Tout-Puissant, par l'accomplissement consciencieux de ses devoirs sociaux, dont le bien-être général de la communauté dépend tout autant que de l'accomplissement des devoirs politiques."

Après ce discours, Son Excellence a sanctionné cent-vingt-et un bills. Qu'on dise après cela que la session n'a pas été trop fructueuse, surtout si on tient plus au nombre des nouvelles lois qu'à leur valeur réelle.

D'après ce qui précède, chacun peut se dire où *en sont les affaires du pays*.

Le code civil qui était la grande question du jour, après avoir subi quelques légers amendements est devenu la loi civile du Bas-Canada.

Maintenant faisons une courte descente dans le golfe St. Laurent. Là, ce qui frappe au premier abord c'est le grand nombre d'hommes (6,000) employés à la pêche de la morue. La première question que les visiteurs s'empressent d'adresser aux premiers pêcheurs qu'ils rencontrent est invariablement celle-ci : "Comment va la pêche, cette année?" Eh bien, cette année, pourraient-ils tous répondre, la pêche sera peu de fortunes; car si on excepte quelques rares localités, telles que Percé, la Pointe St. Pierre, partout ailleurs la morue et les petits poissons qui servent d'appâts semblent avoir pris la fuite vers d'autres rives. Des nouvelles du Labrador et du détroit de Belle-Isle, nous portent à croire que la morue a émigré en masse de ce côté; car là elle se trouve en grande abondance.

Cette disette de pêche aura peut-être un excellent effet sur les habitants de ces rives éloignées, elle les détournera d'une industrie qui fait la fortune de quelques particuliers, mais qui laisse le grand nombre dans les dettes et la misère, et les forcera en quelque sorte à se livrer à la culture de la terre, qui est généralement de qualité supérieure.

Revenons dans nos parages et disons un mot des exhibitions. On a commencé dans divers comtés de la province des exhibitions ou concours agricoles qui rassemblent beaucoup de monde et qui, à certains égards doivent procurer d'utiles résultats. L'exhibition provinciale a aussi lieu, actuellement, à Montréal, et tout fait espérer qu'il y aura une quantité considérable d'objets de toute espèce, et qu'on y rencontrera aussi encombrements de visiteurs.

Tout le monde l'avoue, les exhibitions ont été créées dans un but très-louable et patriotique; elles étaient destinées à produire les plus heureux résultats; et dès leurs commencements elles ont fait faire un pas immense à la cause agricole. Cependant nous croyons que les exhibitions de comté sont loin de toujours atteindre leur but, et que ce n'est pas trop d'avancer que, dans certaines localités, les résultats sont à peu près nuls. Maintenant pourquoi en est-il ainsi? Parce que la routine est ici comme ailleurs, pour crier à tous ses dévoués: "Arrière ces innovations, nos pères qui remplissaient leurs greniers de bon blé, savaient bien se passer de ces expositions." En second lieu, les primes accordées presque exclusivement à l'amélioration du bétail, font croire aux cultivateurs que les riches seuls sont appelés à partager les faveurs des sociétés, et qu'eux n'ont rien ou presque rien à y prétendre. Nous sommes loin de partager ces préjugés, mais nous croyons que le grand nombre des sociétés d'agriculture accorde trop d'attention à l'amélioration